

## Consignes pour les opérateurs Accueil Temps Libre – gestion de cas COVID-19

### 1. Enfants appartenant à un groupe à risque

Certains enfants sont plus susceptibles de développer une forme sévère de COVID-19. Des groupes à risque ont été identifiés par les associations professionnelles de pédiatrie belges qui ont édicté des lignes directrices permettant aux **médecins traitants de prendre la décision, en concertation avec les parents et/ou les soignants impliqués, d'autoriser les enfants à fréquenter - ou non - l'école. Les parents dont l'enfant présente une maladie chronique grave sont invités à consulter leur médecin traitant ou spécialiste pour avis.**

### 2. Mesures pour les enfants (et adultes) présentant des symptômes (pour tous les âges)

#### a) Les enfants (ou adultes) présentant des symptômes doivent rester à domicile et contacter leur médecin traitant

Les enfants ou le personnel présentant des signes cliniques doivent rester à la maison et contacter leur médecin traitant.

Un enfant doit rester à domicile et ne peut pas venir à la garderie ou aux cours s'il est malade ou présente :

- Au moins **un** des symptômes majeurs suivants d'apparition aiguë, sans autre cause évidente :

- fièvre<sup>1</sup>
- toux
- difficultés respiratoires
- douleur thoracique
- perte de goût et/ d'odorat sans cause apparente

OU

- Au moins **deux** des symptômes mineurs suivants, sans autre cause évidente :

- douleurs musculaires
- fatigue
- rhinite (encombrement ou écoulement nasal)
- maux de gorge
- maux de tête
- perte d'appétit
- diarrhée aqueuse

OU

- Une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique...), sans autre cause évidente.

---

<sup>1</sup> Pour les adultes, la fièvre est un symptôme mineur → à combiner avec un autre symptôme

En cas de doute ou de questions, un contact peut toujours être pris avec votre responsable de la santé et des soins.

**b) En cas d'apparition de symptôme(s) à l'accueil**

En cas d'apparition d'un symptôme chez un élève pendant la présence à l'accueil :

- L'élève doit être isolé des autres dans l'espace dédié (**medical room**) ;
- Ses parents doivent être contactés immédiatement pour venir le récupérer ;
- Un adulte de l'accueil s'enquiert régulièrement de son état de santé auprès de lui (toujours le même si possible), en portant un masque ;
- Après le départ d'un élève malade, cet espace doit être aéré et désinfecté ;
- Les parents devront contacter le médecin traitant qui jugera s'il y a lieu de réaliser un test PCR<sup>2</sup> et si l'enfant peut fréquenter l'école ou non ;
- Si un test est réalisé, l'enfant doit rester isolé au moins jusqu'à ce que le résultat soit connu afin d'éviter toute nouvelle propagation du virus. En cas de forte suspicion de COVID-19, les cohabitants (frères et sœurs fréquentant l'accueil) doivent déjà s'isoler préventivement en attendant le résultat du test.
- L'enfant pourra retourner à l'accueil en fonction de l'évaluation faite par son médecin traitant.
- Un certificat médical est fourni dans le cadre des procédures habituelles de l'Enseignement.

Pour toute question relative à la gestion d'un cas possible ou confirmé de COVID-19, l'accueil contacte responsable de la santé et des soins.

**c) Enfant répondant à la définition d'un cas possible de COVID-19**

Lorsqu'un enfant répond à la définition d'un cas possible de COVID-19 :

**L'ENFANT FRÉQUENTANT L'ÉCOLE MATERNELLE**

- Contact est pris par ses parents avec son médecin traitant.
- Le médecin évalue la nécessité ou non d'effectuer un test :
  - ➔ S'il n'y a pas de test effectué, l'enfant peut revenir à l'accueil sur base de l'évolution de son état de santé, déterminé par son médecin. Il n'y a pas de quarantaine.
  - ➔ Si un test est effectué et qu'il est **négatif**, il peut revenir à l'accueil sur base de l'évolution de son état de santé, déterminé par son médecin.
  - ➔ Si un test est effectué et qu'il est **positif**, il est isolé à la maison et peut revenir à l'accueil 7 jours après l'apparition des symptômes s'il n'a pas de fièvre les 3 derniers jours et qu'il y a amélioration significative des symptômes.

---

<sup>2</sup> Pour un enfant en maternelle (≈ 3 à 5 ans), le test est réalisé exceptionnellement et n'est recommandé que dans certains cas

### L'ENFANT FRÉQUENTANT L'ÉCOLE PRIMAIRE

- Contact est pris par ses parents avec son médecin traitant.
- Un test est effectué (en attendant le résultat du test, l'enfant reste à la maison) :
  - ➔ Si le test **est négatif**, il peut revenir à l'accueil sur base de l'évolution de son état de santé, déterminé par son médecin. Il n'y a pas de quarantaine.
  - ➔ Si le test **est positif**, il est isolé à la maison et peut revenir à l'accueil 7 jours après l'apparition des symptômes s'il n'a pas de fièvre les 3 derniers jours et qu'il y a amélioration significative des symptômes.

### LE JEUNE FRÉQUENTANT L'ÉCOLE SECONDAIRE

- Contact est pris par ses parents avec son médecin traitant.
- Un test est effectué (en attendant le résultat du test, le jeune reste à la maison) :
  - ➔ Si le test **est négatif**, il peut revenir à l'accueil sur base de l'évolution de son état de santé, déterminé par son médecin. Il n'y a pas de quarantaine.  
  
**SAUF si le jeune est contact étroit d'un cas confirmé.**  
Dans ce cas, il est mis en quarantaine et ne peut revenir à l'accueil que 14 jours après le contact à haut risque avec le cas confirmé OU 14 jours après que le membre de la famille infecté ait été autorisé à mettre fin à l'isolement à domicile. Un deuxième test est possible, permettant peut-être une quarantaine plus courte. Ceci est du ressort du médecin traitant.
  - ➔ Si le test **est positif**, il est isolé à la maison et peut revenir à l'accueil 7 jours après l'apparition des symptômes s'il n'a pas de fièvre les 3 derniers jours et qu'il y a amélioration significative des symptômes.

### CONSÉQUENCES POUR LA COLLECTIVITÉ POUR LES ENFANTS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE MATERNELLE ET EN PRIMAIRE

- Si un enfant du groupe est un cas de COVID-19 confirmé, tous les enfants du groupe ainsi que l'encadrant sont considérés comme des contacts à bas risque<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> À titre d'information, vous trouverez en annexe la classification des contacts, et l'explication sur les notions de « haut risque » et « bas risque »

- Il n'y a pas de test ni de quarantaine pour les autres enfants et l'encadrant du groupe mais une information doit être transmise aux parents (cf. les lettres-type).
- Il faut surveiller l'apparition éventuelle de symptômes durant 14 jours chez les enfants et adultes avec lesquels il a été en contact.
- **Le groupe poursuit normalement ses activités.**

#### CONSÉQUENCES POUR LA COLLECTIVITÉ POUR LES JEUNES FRÉQUENTANT L'ÉCOLE SECONDAIRE

- **Si la distance physique (>à 1,5m) a bien été respectée**, les autres jeunes du groupe, l'encadrant et les autres groupes sont contacts à bas risque.
  - Il n'y a pas de test ni de quarantaine mais une information doit être transmise aux parents (cf. les lettres-type).
  - Il faut surveiller l'apparition éventuelle de symptômes durant 14 jours chez les jeunes et les adultes avec lesquels il a été en contact (= période d'incubation potentielle).
  - **Le groupe poursuit normalement ses activités.**
- **Si la distance physique n'a pas été respectée pendant plus de 15 minutes**, les jeunes et l'encadrant dans le cas sont des contacts à haut risque.
  - Ils doivent être mis en quarantaine et être testés
  - Si le **test est négatif**, la quarantaine reste d'application, pendant 14 jours après le dernier contact à risque. Un deuxième test peut être effectué sous certaines conditions et la quarantaine raccourcie. Le jeune et ses parents discuteront de cette possibilité avec leur médecin traitant.
  - Ceux dont le test est positif sont isolés à la maison et peuvent revenir à l'accueil 7 jours après l'apparition des symptômes s'ils n'ont pas de fièvre les 3 derniers jours et qu'il y a amélioration significative des symptômes.

#### Remarque pour tous les âges

Pour les participants ayant été hospitalisés en raison d'une des formes majeures de COVID-19, la durée de l'isolement au domicile suite à la sortie d'hospitalisation et donc la date possible de retour en collectivité (école de devoirs, accueil extrascolaire, animation de la bibliothèque, activités du CEC...) sera déterminée par le médecin traitant.

### 3. Mesures pour les enfants cohabitants d'un cas COVID-19

Les enfants étant contact d'un cas positif dans le ménage (parents ou autres cohabitants) sont considérés comme des contacts à haut risque.

### L'ENFANT FRÉQUENTANT L'ÉCOLE MATERNELLE

- L'enfant n'est pas testé.
- Il est mis en quarantaine et ne peut revenir à l'accueil que 14 jours après le contact à haut risque avec le membre de la famille infecté OU 14 jours après que le membre de la famille infecté ait été autorisé à mettre fin à l'isolement à domicile.
- Si l'enfant devient symptomatique en cours de quarantaine, il est considéré comme un cas confirmé.

### L'ENFANT FRÉQUENTANT L'ÉCOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE

- L'enfant est testé.
- Si le **test est négatif**, il est mis en quarantaine et ne peut revenir à l'accueil que 14 jours après le contact à haut risque avec le membre de la famille infecté OU 14 jours après que le membre de la famille infecté ait été autorisé à mettre fin à l'isolement à domicile.  
Un deuxième test est possible, permettant peut-être une quarantaine plus courte. Ceci est du ressort du médecin traitant.
- Si le **test est positif**, il est isolé à la maison et peut revenir à l'école 7 jours après l'apparition des symptômes s'il n'a pas de fièvre les 3 derniers jours et qu'il y a amélioration significative des symptômes.

### CONSÉQUENCES POUR LA COLLECTIVITÉ POUR LES ENFANTS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE MATERNELLE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

- Il n'y a aucune mesure à prendre.
- **Le groupe poursuit normalement son activité.**

#### 4. Mesures pour les encadrants présentant des symptômes

- Si un encadrant présente des symptômes et répond à la définition de cas possible COVID-19, il doit être écarté et testé.
- Si le **test est positif**, c'est un cas confirmé.

### CONSÉQUENCES POUR LA COLLECTIVITÉ POUR LES ENFANTS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE MATERNELLE

Le groupe est considéré comme contact haut risque (contact étroit)

→ L'activité du groupe **doit être arrêtée** pendant 14 jours.

### CONSÉQUENCES POUR LA COLLECTIVITÉ POUR LES ENFANTS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Si la distance physique (plus d'1,5m) a bien été respectée par l'encadrant, les élèves sont contacts à bas risque.

- Il n'y a pas de test ni de quarantaine mais une information doit être transmise aux parents (cf. les lettres-type).
- Il faut surveiller l'apparition éventuelle de symptômes durant 14 jours chez les enfants et adultes avec lesquels il a été en contact.
- **Le groupe poursuit normalement ses activités.**

## 5. Mesures à partir de 2 cas COVID-19 positifs confirmés (cluster)

A partir de 2 cas COVID-19 positifs confirmés endéans 14 jours au sein d'un même groupe (enfants fréquentant l'école maternelle, primaire, secondaire), on considère qu'il s'agit d'un **cluster** :

- Tout le groupe doit être testé, sauf les enfants fréquentant la maternelle.
- Le PSE/responsable de la santé et des soins doit contacter l'AVIQ ou la COCOM, qui prendra les mesures nécessaires.

## 6. Situation d'enfants contacts de contacts

Un enfant qui est en contact (à l'accueil, dans le ménage) d'une personne elle-même un contact étroit asymptomatique **poursuit normalement ses activités**. Il peut donc venir à l'activité, participer à la garderie. Il n'y a aucune mesure particulière à prendre.

## 7. Recherche des contacts (tracing)

## Gestion de cas ATL

- SIGNALEMENT D'UN CAS DE COVID-19

Lorsqu'un cas est confirmé, et qu'il a fréquenté l'activité au cours des deux jours qui ont précédé l'apparition des symptômes, le centre d'appel de l'AVIQ/COCOM informe :

- le service PSE pour l'accueil extrascolaire se déroulant dans l'école. Le service prend ensuite contact avec la direction de l'établissement pour l'informer des mesures à prendre.
- Le responsable de la santé et des soins pour les autres activités ou la direction de l'opérateur (un échange est nécessaire entre eux).

- RECHERCHE DES CONTACTS (TRACING)

- a) AES se déroulant dans une école :

Se référer à la « Procédure pour la gestion des cas et des contacts Covid-19 en collectivités d'enfants : écoles (services PSE et centres PMS WBE) »

- b) Autres activités

Le responsable de la santé et des soins transmet la liste des participants à l'activité, ainsi que celles des personnes extérieures présentes dans le groupe (voir point d. registre de présence du protocole d'organisation de l'ATL)

## ANNEXE : Sciensano - MESURES POUR LES CONTACTS D'UNE PERSONNE AVEC COVID-19 (version du 14/08/20) - EXTRAITS RELATIFS AUX PUBLICS SCOLAIRES

### Contacts à haut risque ou contacts étroits

Pour les personnes suivantes le risque de contamination est considéré comme « élevé ». Ces personnes sont appelées « contacts étroits » :

- Une personne avec un contact cumulatif d'au moins 15 minutes à une distance de < 1,5 m, face à face<sup>4</sup>, par exemple lors d'une conversation. Une personne qui se trouvait dans la même pièce / environnement fermé avec un patient COVID-19 pendant plus de 15 minutes, où une distance de 1,5 m n'a pas toujours été respectée et/ou où des objets ont été partagés. Cela comprend, entre autres, les cohabitants [...].
- Une personne qui a eu un contact physique direct avec un cas COVID-19.
- Une personne qui a eu un contact direct avec des excréments ou fluides corporels d'un patient COVID-19, par exemple pendant les embrassades ou le bouche à bouche, ou un contact avec des vomissements, selles, glaires etc.  
[...]
- Une personne qui a voyagé avec un patient COVID-19 pendant plus de 15 minutes, dans n'importe quel moyen de transport, assis à deux sièges de distance (dans n'importe quelle direction) du patient. [...]
- Un voyageur revenant d'une zone rouge et zone orange<sup>5</sup>.

**Pour les enfants (milieu d'accueil, école maternelle et école primaire), la classification du risque dépend notamment de l'âge du cas index.**

### Contacts à faible risque

Pour les personnes suivantes, le risque de contamination est considéré comme « faible » :

- Une personne qui a eu moins de 15 minutes de contact avec un patient COVID-19 à une distance de <1,5 m (face à face)
- Une personne qui se trouvait dans la même pièce / environnement fermé avec un patient COVID-19 pendant moins de 15 minutes à une distance < 1,5 m. Cela comprend entre autre **tous les enfants de la même section dans une crèche/maternelle (<6ans)**, des personnes qui travaillent dans la même pièce<sup>6</sup> [...].

[...]

**Pour les enfants (milieu d'accueil, école maternelle et école primaire), la classification du risque dépend notamment de l'âge du cas index.**

---

<sup>4</sup> En cas de séparation complète par une paroi en plexiglas, ceci n'est pas considéré comme un contact face à face.

<sup>5</sup> A noter que pour les personnes revenant d'une **zone orange**, un test et la quarantaine sont **recommandés**, mais non obligatoires.

<sup>6</sup> En dehors des voisins proches si une distance de 1,5 m n'était pas respectée